

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES DES PERSONNELS

ELECTION DES REPRESENTANTS DES COLLEGES A ET B AU CONSEIL DU DEPARTEMENT DES ETUDES DU MONDE ANGLOPHONE DE L'UFR ALLSH D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE SCRUTIN DU 29/03/2022

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;
Vu les statuts de l'UFR ALLSH, notamment son article 33 ;
Vu le règlement intérieur de l'UFR ALLSH, notamment son article 4.1 ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres des collèges A et B du conseil du département des Etudes du Monde Anglophone de l'UFR ALLSH en date du 24 février 2022 ;

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels collèges A et B au conseil du Département des Etudes du Monde Anglophone de l'UFR ALLSH, qui aura lieu le **29 mars 2022 de 9h à 17h**, les candidatures suivantes ont été déclarées recevables :

- Collège A

PAGE Anne
HEDON Marie-Odile
PILLIERE Linda
LEFAIT Sébastien
GRAVES Matthew

- Collège B

LACAZE Grégoire
MENZIES Ruth
TURCSAN Gabor
BENOIT Laura
LORENZONI Virgile

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 3 :

Le Doyen de l'UFR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/03/2022

Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
Le Doyen,



Lionel DANY